



# **ESQUELBECCQ**

**Village culturel des Flandres**

**Marché public de services  
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage  
Règlement de Consultation**

**Réaménagement du complexe sportif Jean Michel  
Vaesken**

---

## 1. Acheteur public

### **Commune d' Esquelbecq**

**Adresse** 1, rue Gabriel DEBLOCK

**CP – Ville** 59470 ESQUELBECCQ

**Téléphone** 03.28.65.85.65

**Représentée par** Didier ROUSSEL, Maire

## 2. Objet du marché public

Assistant à Maitrise d'Ouvrage

Réaménagement du complexe sportif Jean Michel Vaesken.

Le complexe sportif d'Esquelbecq a été créé en 1980. Au fil des années, rénovations et aménagements ont fait évoluer le site dans son organisation et dans son fonctionnement. Certains bâtiments ou équipements ont vieilli, d'autres sont vétustes ou inutilisés. L'ensemble des équipements n'est plus en capacité d'accueillir les sportifs de manière qualitative. De nouvelles disciplines sportives se sont développées sur la commune sans lieu d'accueil adapté.

## 3. Procédure de passation

Procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique).

## 4. Visite sur site

Une visite facultative est possible et ne conditionne pas la recevabilité de la candidature.

Les candidats ont toutefois la possibilité de se rendre en libre accès sur le site.

Merci de prendre rendez-vous auprès de : ROULEZ Hélène DGS - [dgs@esquelbecq.com](mailto:dgs@esquelbecq.com)

03.28.65.85.65

Aucune indemnité ni frais de déplacement n'est prévu.

## 5. Délai de validité des offres

Aucun délai de validité des offres n'est prévu.

## 6. Les documents de la consultation (DC)

### Contenu des DC

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le formulaire DC1 « Lettre de candidature »
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement »
- Un plan de situation
- Les documents 1 et 4 produits en 2019 par le cabinet VERDI

## Téléchargement des DC.

Accès libre et gratuit.

**Sur le site internet de la commune : [esquelbecq.com](http://esquelbecq.com) rubrique « marchés publics »**

## Modifications de détails aux DC

L'acheteur se réserve le droit d'apporter, en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures et des offres, des modifications de détail aux documents de la consultation.

Ces modifications seront notifiées sur les supports de publication des documents de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur cette nouvelle base sans pouvoir émettre de réclamation à ce sujet.

## 7. Phase de candidature

Conformément aux dispositions de l'article L. 2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur, après s'être assuré que le candidat ne fasse pas l'objet d'un cas d'interdiction de soumissionner, vérifie que les opérateurs économiques disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ou des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

Un opérateur économique peut avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs.

Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

## Groupement d'Opérateurs Économiques - Cotraitance

Conformément à l'article R. 2142-22 du code de la commande publique, aucune forme de groupement n'est imposée.

Un même opérateur économique ne pourra être mandataire de plus d'un groupement pour un même lot.

Un même prestataire pourra être membre de plusieurs groupements.

## Pièces à remettre à l'appui de la candidature

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous.

Les candidatures seront rédigées en langue française.

- Le formulaire DC1 - « Lettre de Candidature »
- Le formulaire DC2 - « Déclaration du Candidat »
- L'ordonnance de jugement si le candidat est en cours de redressement judiciaire
- Indication des titres d'études et professionnels des personnes chargées de l'exécution de l'opération
- Références sur des projets similaires des 3 dernières années avec indication du destinataire, du délai d'exécution, du budget alloué et du coût final
- Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et autres renseignements.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser le DUME déjà été utilisé dans une procédure antérieure à condition de confirmer que les informations qui y figurent sont toujours valables.

L'acheteur autorise les candidats à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

## 8. Phase d'offre

### Critères d'attribution

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution.

Critères d'attribution	Pondération	
Prix	40 %	Sur la base de l'annexe financière
Valeur technique	30 %	Sur la base du mémoire technique
Délais d'exécution	30 %	Sur la base du planning prévisionnel

### Négociation

À l'issue d'un premier classement, l'acheteur négociera dans ses locaux avec tous les soumissionnaires.

S'ils ne répondent pas dans le délai imparti, l'offre initiale sera conservée.

À l'issue de la négociation, l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon les mêmes critères d'attribution qu'initialement.

Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur les bases des offres initiales sans négociation conformément aux dispositions de l'article R. 2123-5 du code de la commande publique.

### Pièces à remettre à l'appui de l'offre

Les pièces sont rédigées en langue française.

- L'annexe financière
- Un calendrier prévisionnel d'exécution des prestations d'AMO
- Tout document permettant d'apprécier l'offre
- Un mémoire technique – qui sera rendu contractuel – détaillant :
  - 1 - L'organisation et les moyens affectés à l'exécution du marché public
    - Composition de l'équipe affectée à l'exécution du marché avec la description de l'organisation particulière de l'équipe de projet
    - Un organigramme concernant l'équipe affectée à l'opération
    - La répartition des prestations et des responsabilités entre les différents cotraitants
  - 2 – Méthodologie des moyens et de l'organisation
    - La description de la méthode d'étude proposée

Pour rappel, l'acte d'engagement n'est établi qu'une fois la procédure de passation terminée.

Il n'est donc plus à remettre au moment du dépôt de l'offre.

L'acheteur rédigera l'acte d'attribution, le transmettra à l'attributaire pour vérification, date - signature et le retournera ensuite à l'acheteur qui datera et signera.

## 9. Formalités post attribution

Le marché ne peut être attribué qu'au candidat dont l'offre a été retenue que si celui-ci produit dans un délai imparti, sur demande écrite par l'acheteur au moment de l'attribution du marché :

Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5, D. 8222-7 et D. 8254-2 du code du travail, et ce, tous les 6 mois jusqu'à la fin du marché, à savoir :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
  - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)
  - Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
  - Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
  - Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription
- La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :

- Sa date d'embauche
- Sa nationalité
- Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail

S'il ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

## 10. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires relatifs aux documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile, par écrit.

## 11. Remise des candidatures et des offres

**Date limite de remise** : vendredi 15 janvier 2021

**Heure limite de remise** : 17 h

**Modalités de remise** : par voie électronique, voie postale avec AR ou remise en main propre (horaires d'ouverture de la mairie : Lundi, jeudi :9 h 13 h -mardi, mercredi, vendredi : 9 h 13 h /14 h 17 h).

## 12. Supports des communications et échanges d'Information

**Pour la réponse électronique** :

**Adresse du profil d'acheteur** : dgs@esquelbecq.com

**Possibilité d'adresser parallèlement une copie de sauvegarde** : Oui (Mairie d'Esquelbecq – 1 rue Gabriel Deblock – 59470 ESQUELBECQ)

**Exigence de la signature électronique du marché** : Non